

Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement 8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

Contact: info@montigny-asme.fr Site: www.montigny-asme.fr

(mise à jour décembre 2015)

Un patrimoine communal : la salle Orgiazzi

La propriété qu'on appelait couramment "le Château des Brosses" a appartenu au siècle dernier depuis 1862, à un homme d'origine italienne, Monsieur ORGIAZZI, ancien Carbonari. Monsieur **Sébastien Antoine Alexis ORGIAZZI**, né à Paris le 15 Janvier 1812, était le fils d'un graveur piémontais établi à Paris depuis 1802, lequel a signé la carte des Chasses Royales en Forêt de Fontainebleau. Graveur lui-même, ORGIAZZI avait demandé et obtenu la naturalisation en 1848 et était devenu citoyen français.

Monsieur ORGIAZZI fut un temps Maire de Montigny. Elu en 1884, il succédait à Monsieur LAVAURS. C'est pendant son mandat qu'il fit don en 1885, à la commune d'une "salle d'asile", l'ancêtre de nos écoles maternelles. C'était une salle spacieuse, claire, avec une cour ombragée d'une tonnelle, un préau pour les jours de pluie, un logement convenable au premier étage pour la directrice (un gros progrès pour l'époque!). ORGIAZZI fit aussi don à la commune d'un titre de rente pour augmenter le traitement de la directrice et entretenir la salle.

Cette salle d'asile accueillait gratuitement les enfants qui n'avaient pas l'âge scolaire, ce qui rendait un grand service aux mamans. Bien plus tard, cette salle d'asile fut rattachée à l'école primaire et devint la "classe enfantine". Depuis la création du "groupe scolaire", ce don inaliénable offert aux Montignons est devenu la salle communale ORGIAZZI, rue Montgermont., elle a servi à de nombreuses réunions, des cours de l'école de musique, des expositions.... De nos jours, après une longue période sans utilisation, en raison de l'état désastreux laissé par les derniers locataires et du manque d'entretien, cet espace revit, remis à neuf et transformé en logements. Il serait bien d'y conserver soigneusement la plaque ' « fondation Orgiazzi » afin que la générosité du donateur ne soit pas oubliée.

Mort en 1886, ORGIAZZI faisait aussi, par testament, un don à la commune d'une somme de 5 000 F pour l'équipement et l'achat de matériel d'une compagnie de sapeurs pompiers.